

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Édition Quotidienne.
Un An. 6 Mois. 3 Mois. 1 Mois.
POUR LES ÉTATS-UNIS..... \$12.00 \$6.00 \$3.00 \$1.00
POUR L'ÉTRANGER..... \$15.15 \$7.55 \$3.75 \$1.30
Les abonnements se soldent invariablement d'avance.

Le Numéro



Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Édition Hebdomadaire.
Un An. 6 Mois. 4 Mois. 3 Mois.
POUR LES ÉTATS-UNIS..... \$2.00 \$1.50 \$1.00 75 ct
POUR L'ÉTRANGER..... \$4.00 \$2.05 \$1.35 \$1.05
Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE.

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

Journal Français Quotidien

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 JUILLET 1897.

Fondé le 1er Septembre 1827

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.
Bureau: 323 rue de Chartres, Entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOTRE

Second Feuilleton.

Nous commencerons dimanche prochain la publication d'un second feuilleton: "Autoir du Devoir."
L'auteur de ce roman inédit nous fait le récit simple et fort intéressant de l'existence d'une créature aux prises avec les passions, mais assez ferme pour ne jamais s'en laisser vaincre.
La main de l'écrivain tremble tantôt d'une généreuse colère, tantôt d'une involontaire émotion, mais l'une et l'autre toujours contenues et réglées par un art exquis quand il trace le dessin si net et pourtant si complexe de certains de ses personnages.

LE 14 JUILLET.

Il y a, aujourd'hui, los ans, qu'un peuple de penseurs, de philosophes, d'artistes, qui avait, jusque là, sans, à pleines mains, à travers le monde, les idées de tolérance, de liberté, d'égalité, de démocratie, au profit de tous, sans trop songer à en bénéficier lui-même, se soulevait spontanément. D'un coup d'épée, il renversait toutes les vieilles barrières; d'un trait de plume il supprimait tous les anciens abus; d'un coup de masse, il abattait un édifice social vermoulu, et il en élevait un autre sur des bases complètement nouvelles.

Il y avait, dans ce soulèvement du peuple français, quelque chose de si grand, de si généreux, de si large, de si vaste, que toute l'humanité en tressaillait. Elle sentit bien vite qu'il se passait des événements extraordinaires, que la face du monde allait se renouveler, et les faits ont prouvé, depuis, que l'humanité ne s'était pas trompée.

C'est de ce tressailllement, qui date de plus d'un siècle, que nous entendons aujourd'hui l'écho, aussi distinct que le premier jour; c'est de cette révolution que nous célébrons, en ce moment, l'anniversaire.

Inutile de revenir sur les détails de la fête; nous les avons déjà donnés ailleurs, hier et aujourd'hui: les souvenirs historiques, les souvenirs de Paris, les décorations, les illuminations, le banquet. Tout ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est de célébrer dignement les événements dont nous avons tous profité, sans distinction de naissance et de nationalité, et de nous montrer dignes des libertés que l'on a conquises pour nous des bienfaits dont nous jouissons.

Aux Fair Grounds donc! qui que nous soyons, européens ou américains, latins ou anglosaxons d'origine, allons-y en masse; allons-y avec entrain, avec enthousiasme; et que le souvenir des grandeurs et des gloires du passé nous fasse oublier les petites misères du présent, nous relève à nos propres yeux et nous soit une utile leçon pour l'avenir!

UN MONUMENT A CARNOT.

Le monument Carnot qui sera élevé à Lyon sera certainement le plus grand monument de ce genre qui aura été érigé en France. Le sculpteur Gauthier et l'architecte Charles Naudin ont achevé le travail le plus important. Les modèles, au quart d'exécution, sont prêts depuis quelques jours.

Le monument se compose d'une pyramide de 20 mètres de haut, en avant sera installée une vasque dans laquelle les fleurs seront entretenues constamment. Un immense bassin entouré d'une balustrade ornée de sculptures complètera l'ensemble, qui aura 26 mètres de long sur 16 mètres de large.

Sur la pyramide, la ville de Lyon, jetant un voile noir sur son blason, se dressera au-dessus d'une statue en pied de Carnot. Au-dessus, un génie, les ailes éployées, agitera des palmes.

La statue de Carnot, à elle seule, aura trois mètres de hauteur. Elle sera en marbre.

À droite du monument, un enfant tiendra un drapeau portant le nom de Toulon; à gauche, un autre enfant tiendra les armes de Cromstadt.

Un lion à crinière fournie sera placé derrière la pyramide.

LA REVUE A PARIS.

Les troupes, aujourd'hui, défileront, à Longchamps, dans une formation toute nouvelle d'un très bel effet.
Jusqu'à présent, l'infanterie défilait en colonne à distance entière par compagnie, ce qui avait toujours paru un peu maigre. Aujourd'hui chaque régiment sera formé en une colonne de bataillons en masse, les huit commandants de compagnie se plaçant en avant du bataillon de tête. Les distances seront de quarante pas entre les régiments et de cinquante entre les brigades.

Les quatre musiques, réunies en un seul groupe par division, comprendront un ensemble de deux cents instruments, sans compter les soixante-quatre tambours et les soixante-quatre clairons, et feront défilier la division tout entière.

Un bal costumé.

Il y a quelques soirs, le duc et la duchesse de Devonshire donnaient un grand bal costumé qui a été une merveille. Le prince de Galles, le duc de Connaught, le duc d'York et le prince Christian de Danemark y assistaient ainsi que les princesses, et l'on a vu en costumes admirables, toute l'élite de la société anglaise.
Les costumes étaient historiques et antérieurs en date à 1830. Et à ce sujet une petite indiscrétion.
"Le soir de la première de *Lorenzaccio*, au premier entr'acte, un des membres les plus connus de la société londonienne demandait instamment à parler à Mme Sarah Bernhardt. Introduit auprès de la grande artiste, il lui demandait de vouloir bien lui donner les indications nécessaires pour faire copier le costume qu'elle porte dans la pièce de Musset, afin de s'en faire faire un semblable pour le bal en question.

UNE CROIX A DONNER.

L'ABEILLE, il y a quelques semaines, publiait un trait héroïque d'une femme qui a habité la Nouvelle-Orléans pendant des années et qui y a laissé les meilleurs souvenirs.
C'est la femme du consul de France à Diarbékir; elle s'appelle Mme Meyrier. Quand les massacres commencèrent en cette ville; trois cents pauvres Arméniens se précipitèrent au consulat. On les y garda quelques jours. Puis ils demandèrent à gagner Alexandrette pour s'y embarquer, fuir les bourreaux.
Comment les conduire jusqu'à sains et saufs?
Le consul était rivié à son poste. Mme Meyrier se dévoua, demanda un sauf-conduit pour elle et son escorte, dit à ses réfugiés en quatre groupes, à chacun desquels, pour égide, elle confia un de ses quatre enfants.
Elle, à cheval, surveillait l'arrière-garde. Aux haltes, on lui apportait le plus jeune de ses pe-

vait servir de nouvelles constructions navales, dont une autre part devait être employée à la réfection du matériel, et dont la troisième et dernière part devait permettre de créer ou de fortifier un certain nombre de ports des possessions lointaines.
Après examen de ces deux propositions, la Commission de la marine de la Chambre a décidé de porter à 260 millions le chiffre de la dotation supplémentaire à allouer à la marine et elle a chargé M. de Mahy de rédiger le rapport. Ce rapport vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre et, conformément aux discussions qui l'ont précédé, il demande que 200 millions environ soient consacrés à l'augmentation de la flotte et 60 millions à la défense ou à l'aménagement de quelques-uns des ports d'outre-mer. On ajoute en somme, aux chiffres présentés par le ministre, les sommes nécessaires pour adopter les vues de M. Lockroy en ce qui concerne les ports destinés à servir de bases d'opération et de point de ravitaillement à des divisions navales.

ferendum le projet de Banque d'Etat voté par l'Assemblée fédérale, moins bien inspirée en cette circonstance que le peuple lui-même. Voici ce qui a été dit au Reichstag en 1889:
Si la Banque de France—dit le rapporteur du Reichstag—dont le monde connaît le rôle brillant pendant et après la guerre de 1870, a sauvé le pays, ce fut, comme disait M. Thiers, parce qu'elle n'était pas banque d'Etat. Ce mot est de nature à faire réfléchir les novateurs....
En 1870, la succursale de la Banque de France établie à Strasbourg fut mise sous séquestre par l'autorité militaire allemande; mais, sur une réclamation prouvant que la Banque était un établissement privé, le séquestre fut levé. Il aurait été maintenu et l'Allemagne se serait emparée des valeurs de la succursale si elle avait appartenu à l'Etat.
Une autre raison très grave—dit plus loin M. Bismarck—s'oppose au rachat de la Banque: c'est la nécessité de sauvegarder l'indépendance de la Banque.
En cas de guerre, l'Etat aurait la plus violente tentation de s'emparer de son encaisse métallique et d'établir le cours forcé des bil-

lions restitues; et, le lendemain, l'Ordre suivant lui est notifié: «Aux termes de ses statuts, dont j'ai pris connaissance, la succursale à Reims est une institution privée qui a pour but unique de venir en aide au commerce et à l'industrie.»
"En conséquence, les fonds qui se trouvent dans cet établissement ne peuvent être exposés à aucune saisie ou à aucun arrêt, tant qu'ils ne sont pas destinés à soutenir l'armée française."
"Quartier général.
"Reims, le 7 septembre 1870."
"Le commandeur de la 3e armée, «FREDERIC-GUILLAUME, «Prince royal de Prusse."
Voilà le document, jusqu'à présent inédit, qui a fixé définitivement, grâce à l'autorité souveraine de son auteur, qui l'écrivit tout entier de sa main, les droits de la Banque de France, comme de tout autre établissement privé, même devant l'invasion d'un ennemi victorieux.
Voilà le fait qui a sanctionné historiquement la doctrine. Même incident à Reims, le 27 septembre 1870; même solution.
Un journal a reçu au sujet de ce curieux article et de l'anecdote de Strasbourg, une lettre d'un de ses abonnés qui lui dit:
A l'article du «Figaro», signé Jules Roche, sur le rôle qu'a joué la succursale de la Banque de France à Strasbourg en 1870, il faut ajouter qu'à cette époque c'est le baron Charles Garat, chevalier de la Légion d'honneur, qui en fut le directeur depuis sa fondation, en 1846.
M. Garat, qui mourut en 1887, dans sa quatre-vingt-sixième année, était le beau-père du général comte de Castagny.

L'ART DE VIVRE LONG-TMPMS.

Ce n'est pas le suprême de l'art de vivre longtemps, mais c'est un art suprême. L'admiration respectueuse des «ancêtres» est un signe de sagesse. La «vie scientifique» donne à ce sujet le résumé d'une étude de M. French qui a soigneusement étudié, dans les «Annals of Hygien», les rapports de la longévité avec les professions.
Honneur au travail. Le travail paraît être le plus important facteur de la longévité, principalement en plein air.
Les recherches de M. French ont porté sur une période de quarante-trois ans, au cours de laquelle il a relevé tous les décès, par âge et par profession, survenus dans l'Etat du Massachusetts; il a tenu compte, seulement des sujets âgés au moins de vingt ans et ayant un emploi déterminé. Le nombre de ces sujets est de 28,732. La moyenne de longévité a été de cinquante et un ans et demi. En thèse générale, il résulte des chiffres de M. French que ceux qui vivent en plein air et s'adonnent à des exercices fatigants vivent plus longtemps que les autres. Ainsi, les cultivateurs, agriculteurs, et fermiers viennent en tête de liste avec une moyenne vitale de 66,3 années.
Les mécaniciens, charpentiers et maçons qui viennent après, n'atteignent que 54,5, soit une différence déjà sensible de douze ans. Les professions libérales, docteurs, prêtres, professeurs, figurent pour 52,16 années, les financiers, banquiers, teneurs de livres pour 49,6, les employés en général pour 49.
Avec les peintres, décorateurs, plombiers le chiffre tombe à 48,8. Les personnes plus particulièrement sédentaires, cordonniers, barbiers, joailliers, n'arrivent qu'à 45,5 ans. Mais c'est chez les employés du sexe féminin, domestiques, ouvrières, demoiselles du téléphone, que la longévité descend au minimum: elles atteignent difficilement un moyen de 39 ans.

LE BONHEUR.

Le bonheur, comme Dieu se cache à ses élus, l'événement et présent, nous le cherchons encore. Aussi longtemps que l'homme est heureux, il n'est pas malheureux. Et ne sait qu'il l'était que lorsqu'il ne l'est plus.



Le cœur de Louis XIV.

Un jour, raconte Labouchère, on présenta au docteur Buckland le cœur authentique de Louis XIV, enlevé au reliquaire des Jésuites de la rue Saint-Antoine, afin d'avoir son opinion sur cette singulière relique. C'était quelque chose de sec et de ratatiné, ayant une assez grande ressemblance avec un morceau de cuir. Le savant docteur examina l'objet avec la plus grande attention, le flaira longuement... si longuement qu'il l'avalait!!!
Le fit-il exprès ou par inadvertance? On ne l'a jamais bien su. L'aventure fit un bruit énorme, ainsi qu'on se l'imagine; mais comme une «restitution» était impossible, l'affaire en resta là. Seulement, quand le docteur Buckland mourut, les Anglais pieusement inhumèrent à Westminster, dans le tombeau des rois, cet homme dont l'estomac avait digéré le cœur de Louis XIV!
L'authenticité de l'anecdote n'est pas garantie.

Le cœur de Louis XIV.

Avec son exquisite bonne grâce ordinaire, Mme Sarah Bernhardt donna tous les renseignements demandés.
"Pas un mot à personne, n'est-ce pas?" dit en partant le gentleman.
"C'est convenu; je serai muette."
"Au second entr'acte, un des plus brillants officiers venait adresser la même demande à Mme Sarah Bernhardt, qui, liée par sa première promesse, ne dit rien et donna les indications demandées.
"Vous me garderez le secret, n'est-ce pas?" dit l'officier en la quittant.
"Soyez tranquille."
"A l'entr'acte suivant, c'est le tour d'un jeune baronnet. Lui aussi voulait des renseignements pour se déguiser en Lorenzaccio, et lui aussi demanda le secret. Mme Sarah Bernhardt donna les uns et promit l'autre.
"Et voilà comment il y a eu trois Lorenzaccios à Devonshire House l'autre soir."

LA MARINE FRANÇAISE.

Le gouvernement français a dressé, il y a quelque temps, un programme d'augmentation de la flotte qui devait amener en plusieurs années un supplément de dépenses de 200 millions sur les sommes moyennement affectées à la construction des bâtiments neufs. M. Lockroy, de son côté, avait déposé un projet de loi ayant pour but de donner à la marine 200 millions, dont une part de-

LA BANQUE DE FRANCE.

Il vient de paraître une excellente étude sur le rôle de la Banque de France comme banque privée en temps de guerre, montrant les dangers d'une Banque d'Etat.
La Banque de France est un établissement particulier, d'ordre privé, comme toute société industrielle ou commerciale quelconque, c'est une banque d'entreprise libre, indépendante, qui s'est fondée le 24 pluviose an VIII (13 février 1800), et à laquelle l'Etat a ensuite comédé, le 21 germinal an XI (11 avril 1803), le privilège exclusif d'émettre des billets de banque, sous le caractère de prêt, et non pas sous celui de caractère privé en fait et de caractère public en droit.
Tel est le fait—fait capital dominant—qu'il est essentiel de ne jamais perdre de vue, surtout lorsqu'on examine les éventualités de la guerre.
Les Allemands et les Suisses l'ont parfaitement compris: les premiers, en 1889, lorsqu'ils ont discuté leur loi sur la banque d'Allemagne; les seconds, cette année même, lorsqu'ils ont rejeté par le re-

lets, ce qui constituerait un grand danger. (Nous l'avons bien vu, en France, avec les assignats...) Aujourd'hui, la Commission centrale a tout pouvoir pour résister à l'Etat; en cas de rachat elle ne le pourra plus.
Une anecdote à l'appui:
Le dimanche, 4 septembre 1870, l'armée prussienne entra à Reims. Aussitôt un officier de l'intendance, suivi de soldats, se rendit à la succursale de la Banque et demanda à ouvrir les coffres pour s'emparer de l'encaisse, la considérant comme propriété de l'Etat.
Protestations énergiques du directeur, M. Wittmann, qui expliqua la situation, les droits, le caractère de la Banque de France.
"J'ai des ordres, répond l'officier. J'en référerai à mes chefs; mais je dois obéir."
Et les ordres sont exécutés. Les fonds sont saisis et emportés à l'hôtel de ville, où ils sont placés sous la garde des troupes prussiennes. Cependant, le directeur de la succursale commença immédiatement ses démarches. Il voit les chefs, les généraux; il montre, explique, commente les statuts. Le mardi, 6 septembre, les fonds saisis lui